



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Mission permanente de la Suisse auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève

Seul le texte prononcé fait foi

**4^e Session du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies
Segment de haut niveau**

**Déclaration de
Madame Micheline Calmy-Rey**

Présidente de la Confédération suisse

Check against delivery

**4th Session of the Human Rights Council of the United Nations
High Level Segment**

**Statement by
Micheline Calmy-Rey**

President of the Swiss Confederation

Genève, le 12 mars 2007

Embargo 10h30

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Ministres,
Madame la Haut-Commissaire,
Excellences,
Mesdames et Messieurs les Délégués,

Le Conseil des droits de l'homme s'est montré actif durant ces quelques mois, puisqu'il a déjà tenu huit sessions, dont quatre extraordinaires. Contrairement à la Commission des droits de l'homme qui ne siégeait que six semaines par année, le Conseil a disposé du temps nécessaire à un examen approfondi de nombreuses situations, dans une perspective thématique et par pays. Il a répondu à des situations d'urgence en Palestine et au Liban l'été dernier. Il a également tenté d'apporter sa contribution en vue d'améliorer le sort des victimes au Darfour. Le Conseil a également adopté deux nouveaux instruments importants de protection des droits humains, la Convention sur la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées et la Déclaration sur les droits des peuples autochtones. Ce Conseil a donc les moyens d'agir en faveur d'une meilleure promotion et protection des droits humains. Nos efforts doivent toutefois être activement poursuivis pour être à la hauteur de nos ambitions.

Nous ne pouvons en effet oublier que deux des missions spéciales du Conseil n'ont pas pu quitter le sol genevois. Une troisième a dû s'arrêter aux portes du pays dans lequel elle était appelée à se rendre et une autre n'a été en mesure d'observer qu'une portion restreinte de la zone où réside la population civile victime des actes en cause. Notre contribution lors de situation d'urgence s'est ainsi révélée limitée. Par ailleurs et en dépit d'intenses travaux, nous devons encore aplanir plusieurs obstacles pour rassembler un consensus sur la consolidation institutionnelle du Conseil. Conformément au mandat confié par l'Assemblée générale, nous nous devons d'aboutir à cette consolidation et à la mise en place du nouveau mécanisme d'examen périodique universel, innovation très attendue de notre nouvelle institution, d'ici au 18 juin prochain, terme de la première année. Les défis qui nous attendent sont donc encore nombreux. C'est pourquoi, j'aimerais souligner ici combien il est important que nous réussissions, que nous saisissions pleinement cette chance exceptionnelle et historique qui s'offre à nous de réformer en profondeur le système multilatéral de promotion et de protection des droits humains, l'un des trois piliers de l'action des Nations Unies, aux côtés de la sécurité et du développement.

Pour saisir cette chance, il est impératif que nous sachions dépasser les clivages anciens et nous engager résolument dans une perspective nouvelle où les principes d'objectivité, de non sélectivité et de dialogue soient nos références. C'est en faisant preuve de créativité et d'innovation que nous pourrons adopter des solutions nouvelles qui seront au bénéfice de tous.

Monsieur le Président,

Dans les quelques semaines qui nous restent d'ici au terme de cette première année d'existence du Conseil, l'aboutissement de sa consolidation institutionnelle apparaît désormais comme la première priorité. La résolution 60/251 de l'Assemblée générale nous indique la direction qu'il convient de prendre. Toutefois les choix que nous sommes sur le point de faire seront déterminants pour la mise en œuvre concrète des droits humains dans les années à venir. Le mécanisme d'examen périodique universel, nouvel instrument de coopération, doit servir à renforcer le dialogue au sein du Conseil des droits de l'homme. Il doit remédier à l'un des principaux points faibles de l'ancienne Commission des droits de l'homme : la pratique du «deux poids deux mesures» ou du «double-standard». Dans chaque pays, il y a des manquements à corriger en matière de respect des droits humains. Le Conseil devra les examiner de manière impartiale et objective. Il importe à cet effet de créer un mécanisme permettant un débat propre à favoriser leur amélioration concrète dans tous les pays. C'est à un vrai dialogue, c'est-à-dire à un dialogue constructif avec l'Etat concerné qu'il nous faut parvenir. Il va de soi que ce mécanisme pratique et simple ne devra pas faire double usage avec ceux des organes de traités ou d'autres organisations.

Les procédures spéciales sont elles aussi un élément essentiel de la défense des droits humains. Les rapports des titulaires de mandats sont autant d'appels qui nous sont adressés pour nous inciter à réexaminer et améliorer la situation des droits humains dans nos pays respectifs. Le succès du Conseil et la qualité des résultats concrets qu'il peut obtenir dépendent en premier lieu de la coopération qui lui est assurée par les Etats. Sa réussite est donc de notre responsabilité à tous.

Dans le souci d'apporter une contribution résolue et cohérente à une politique internationale des droits humains, et conformément aux fondements de la politique extérieure de mon pays, j'aimerais ici rappeler que la Suisse attache une importance primordiale à ce que les règles fondamentales que sont les droits à la vie, à la liberté et à la sécurité conservent toute leur validité, en toutes circonstances. Au vu de certains développements récents, il nous semble nécessaire que nous réaffirmions ensemble ces principes fondamentaux qui nous sont tous communs et cela de manière intangible. La Suisse est notamment profondément préoccupée par le sort des civils dans les situations de conflit, et en particulier par les plus vulnérables d'entre eux, les enfants.

Le traitement du passé et la justice transitionnelle, au carrefour de la promotion des droits humains, de la paix et de la sécurité humaine, sont aussi une composante importante pour éviter de répéter ultérieurement les erreurs commises et les violations des droits humains

qui en découlent. Les standards et normes internationaux doivent continuer dès lors à être développés, de même leur application sur le terrain.

Monsieur le Président,

La situation prévalant au Darfour continue d'être la source de graves préoccupations. Trop de promesses, et trop d'espoirs de paix ont été déçus à ce jour. Or le constat est clair : le conflit continue. Non seulement il continue, il s'aggrave de semaines en semaines. Les droits humains sont quotidiennement violés, avec les souffrances terribles qui en découlent. Le droit humanitaire est foulé aux pieds. L'accès aux populations en détresse et la sécurité des acteurs humanitaires y sont de plus en plus risqués et aléatoires.

J'appelle donc avec solennité les combattants et leurs commandants, et en tout premier lieu le Gouvernement d'unité nationale du Soudan à cesser de croire que la violence, sous quelque forme qu'elle soit, leur permettra d'atteindre leurs buts politiques. Aucune solution durable ne peut reposer sur la violence, l'histoire nous le rappelle toujours. Il est en outre très regrettable que la mission du Conseil, dont l'envoi a été décidé par consensus, n'ait pas pu se dérouler selon les conditions prévues. Nous invitons le Gouvernement soudanais à offrir sa pleine coopération au Conseil et à mettre en œuvre le suivi qui sera décidé par le Conseil.

La Suisse demeure aussi préoccupée par l'évolution du conflit et par la situation des droits humains au Sri Lanka. Le récent établissement d'une commission d'enquête et d'un groupe d'observateurs internationaux indépendants chargés d'examiner une quinzaine de violations est de nature à contribuer à la lutte contre la culture d'impunité qui prévaut au Sri Lanka. Cependant, force est de relever que le mandat et les capacités limitées de cette Commission d'enquête ne suffisent vraisemblablement ni à prévenir ni à répondre à la crise actuelle en matière de droits humains. La Suisse encourage le Gouvernement du Sri Lanka à étudier les différents modèles positifs de monitoring de droits humains mis en place ailleurs. A cet égard, la Suisse appelle de ses vœux un approfondissement de la coopération bilatérale entre le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme et le Sri Lanka et souhaite que le Sri Lanka fasse en sorte que les visites de Rapporteurs spéciaux – conformément notamment aux promesses incluses dans l'acte de sa candidature au Conseil des droits de l'homme - puissent avoir lieu rapidement.

Quant à la situation au Proche-Orient, nous réitérons notre conviction que le respect du droit international humanitaire et des droits humains est une condition sine qua non de la reprise du processus de paix. Aujourd'hui encore, les populations civiles paient le plus haut tribut aux affrontements. Nous appelons à l'arrêt immédiat de tous les actes de

violence à l'égard de civils et à la fin de la destruction des infrastructures civiles. L'expansion des colonies de peuplement dans le Territoire palestinien occupé doit cesser; les obstacles à la liberté de mouvement à travers la Cisjordanie doivent être proportionnés aux seules exigences de la sécurité; les contacts entre la bande de Gaza, la Cisjordanie et Jérusalem-Est doivent être garantis. La reprise des activités économiques dans le Territoire palestinien occupé, menée avec l'appui de la communauté internationale et dans l'intérêt de toutes les parties prenantes, est la seule solution durable aux questions de pauvreté, de chômage et de précarité.

L'évolution de la situation au Népal montre en revanche que la coopération entre les autorités étatiques et les mécanismes internationaux peut être fructueuse. Le Bureau du Haut-Commissariat aux droits de l'homme établi au Népal a permis d'améliorer substantiellement et concrètement la situation des droits humains, durant une phase riche en défis. Nous appelons instamment dès lors les autorités népalaises à confirmer le plus rapidement possible la prolongation du mandat du Haut-Commissariat, en s'attachant aussi à répondre aux autres enjeux importants qui se posent pour le respect des droits humains, la consolidation de la paix et le traitement du passé au Népal.

Au cours de cette session, le Conseil des droits de l'homme se penchera à nouveau sur la situation des droits humains au Myanmar, qui demeure particulièrement préoccupante. Dans ce contexte, nous appelons les autorités du Myanmar à permettre au Comité international de la Croix-Rouge de reprendre ses activités dans les lieux de détention conformément aux modalités de travail habituelles de cette institution humanitaire neutre et indépendante ainsi que sur l'ensemble du territoire du Myanmar.

Monsieur le Président,

Les nombreux défis que j'ai évoqués et les difficiles situations de violations des droits humains existantes sont une lourde responsabilité pour la communauté internationale et ainsi en premier lieu pour notre Conseil, conformément à son mandat. Notre atout, notre chance en l'occurrence, pour assumer cette tâche, c'est la possibilité d'œuvrer dans un cadre nouveau, réadapté dans un souci de cohérence et d'impartialité. Ne galvaudons dès lors pas cet atout, car il en va de la crédibilité de l'action du système des Nations Unies.

Je vous remercie de votre attention.

Unofficial translation

Mr President,
Ministers,
High Commissioner,
Excellencies,
Delegates,

The Human Rights Council has been active in recent months. It has already held eight sessions, of which four were special. In contrast to the Commission on Human Rights, which met only six times a year, the Council has had sufficient time to conduct a detailed examination of many situations, both from a thematic and from a country-by-country perspective. It responded to emergency situations in Palestine and in Lebanon last summer. It also tried to make its contribution to alleviating the plight of victims in Darfur. The Council has also adopted two major new instruments for the protection of human rights, the Convention for the Protection of All Persons against Forced Disappearances and the Declaration on the Rights of Indigenous Peoples. This Council therefore has the means to act for the more effective promotion and protection of human rights. However, our efforts will have to be actively pursued to be on a par with our ambitions.

We cannot forget the fact that two of the Council's special missions were unable to leave Geneva. A third mission had to stop at the borders of the country which it had been requested to visit, and another mission was able to observe only a restricted part of the area in which the civil population lived that was the victim of the acts in question. Our contribution in emergency situations also proved to be limited. Moreover, despite intense efforts, we still need to overcome a number of obstacles in order to achieve a consensus on the institutional consolidation of the Council. In accordance with the mandate granted to us by the General Assembly, we owe it to ourselves to achieve this consolidation and to put in place a new universal periodic review mechanism by 18 June 2007, the first anniversary of the Council's existence. There is widespread expectation about this innovation in our new institution.

The challenges that we face are still numerous. That is why I would like to stress how important it is that we succeed, that we fully grasp this exceptional and historic chance to reform in depth the multilateral system of the promotion and protection of human rights, which is one of the three pillars of United Nations action, alongside security and development.

In order to grasp this chance, it is essential that we overcome the divisions of the past and actively follow this new path, on which the principles of objectivity, of non-selectivity and of dialogue are

our reference points. By demonstrating our creativity and our capacity for innovation, we will be able to adopt new solutions that will benefit everyone.

Mr President,

In the few weeks that remain before the first year of the Council's existence comes to an end, the completion of its institutional consolidation is clearly the first priority. General Assembly Resolution 60/251 indicates the direction in which we should move. However, the choices that we are about to make will be decisive for the specific implementation of human rights in the coming years. The universal periodic review mechanism, a new instrument of cooperation, should serve to strengthen dialogue within the Human Rights Council. It should end the application of double standards, which was one of the main weaknesses of the former Commission on Human Rights. Breaches of human rights occur in every country. The Council should examine them impartially and objectively. To this end, a mechanism needs to be created to enable a debate which would lead to specific improvements in all countries. We must try to achieve a real dialogue, i.e. a constructive dialogue, with the State concerned. It goes without saying that this practical and simple mechanism must not duplicate those of other treaty bodies or other organisations.

The special procedures are also an essential element in the defence of human rights. The reports by mandate holders are appeals to us to re-examine and to improve the human rights situation in our respective countries. The success of the Council and the quality of the specific results that it can achieve depend primarily on the extent to which States cooperate with it. Its success is therefore the responsibility of all of us.

In order to make a resolute and coherent contribution to international human rights policy in accordance with my country's foreign policy principles, I would like to stress that Switzerland attaches overriding importance to the notion that the rights to life, liberty and security should remain absolutely valid in all circumstances. In the light of certain recent developments, we believe it is necessary that we should together re-affirm the sacrosanct nature of these fundamental principles, to which we all subscribe. In particular, Switzerland is deeply concerned by the fate of civilians in these situations, especially children, who are most vulnerable of all.

Dealing with the past and transitional justice, two subjects that are at the crossroads of human rights, peace and human security, are also key factors which will help us to avoid repetitions of past errors and of the human rights violations which result. International standards and norms must continue to be developed and must be applied on the ground.

Mr President,

The situation in Darfur continues to be a cause of serious concern. There have been too many promises and too many hopes of peace have been disappointed up to now. The facts are clear.

The conflict is continuing and is getting worse from week to week. Human rights are violated daily, and terrible suffering is the result. Humanitarian law is trampled underfoot. Access to populations in distress is increasingly dangerous and the security of humanitarian actors is more and more at risk.

I solemnly appeal to the combatants and to their commanders and above all to the Government of National Unity of Sudan to abandon its belief that violence, in whatever form, will enable them to achieve their political aims. History has taught us again and again that no lasting solution can be based on violence. It is also highly regrettable that the Council mission, the sending of which was decided by consensus, could not take place according to the conditions envisaged. We invite the Sudanese government to cooperate fully with the Council and to implement the follow-up on which the Council decides.

Switzerland is also worried about the development of the conflict and the human rights situation in Sri Lanka. The recent establishment of a commission of inquiry and of a group of independent international observers to examine about fifteen violations is likely to help counteract the culture of impunity which prevails in Sri Lanka. Nevertheless, it has to be stated that the mandate and the limited capacities of this commission of inquiry are probably not sufficient to alleviate or to respond to the present human rights crisis. Switzerland encourages the Sri Lankan government to study the various positive models of human rights monitoring that have been implemented elsewhere. In this context, Switzerland calls for an intensification of the bilateral cooperation between the United Nations High Commissioner for Human Rights and Sri Lanka. It also requests Sri Lanka to ensure that the visits by the Special Rapporteurs can take place in the near future, in accordance notably with the promises made when it presented its candidature for the Human Rights Council.

As for the situation in the Near East, we reiterate our belief that respect for international humanitarian law and for human rights is a condition sine qua non for the resumption of the peace process. Even today, the confrontations are taking a heavy toll among the civil populations. We call for the immediate cessation of all acts of violence against civilians and an end to the destruction of civilian infrastructure. The expansion of settlements in the Occupied Palestinian Territory must stop. Obstacles to the freedom of movement through the West Bank should be proportionate to security requirements only. Contacts between the Gaza Strip, the West Bank and East Jerusalem must be guaranteed. The resumption of economic activities in the Occupied Palestinian Territory with the support of the international community and in the interest of all the parties involved is the only lasting solution to questions of poverty, unemployment and lack of job security.

By contrast, developments in Nepal demonstrate that cooperation between state authorities and international mechanisms can be fruitful. The Office of the High Commissioner for Human Rights in Nepal has brought about a substantial improvement in the human rights situation during a phase that was rich in challenges. We call upon the Government of Nepal to confirm as soon as possible

the extension of the mandate of this office and to make efforts to meet the challenges in the areas of respect for human rights, peacebuilding and dealing with the past in Nepal.

During this session, the Human Rights Council will again look at the human rights situation in Myanmar, which remains particularly worrying. In this context, we call on the Myanmar authorities to allow the International Committee of the Red Cross to resume its activities in places of detention throughout the territory of Myanmar, in accordance with the customary working methods of this neutral and independent humanitarian institution.

Mr President,

The many challenges that I have mentioned and the existing violations of human rights are a heavy responsibility for the international community and thus for our Council, in accordance with its mandate. Our strength in assuming this task is that we have an opportunity to work in a new framework that has been re-adapted to achieve greater coherence and impartiality. We must not waste this opportunity, because the credibility of the United Nations system is at stake.

Thank you for your attention.